

INTERVENTION DE PIERRICK MASSIOT
PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
Session du 12 et 13 décembre 2013

Cher-e-s collègues,

Notre session sera exceptionnelle à plus d'un titre. Nous débattons de sujets importants et variés tels que les orientations budgétaires pour 2014 avec Christian Guyonvarc'h, la SRDE2I avec Loïg Chesnais-Girard, le plan régional d'actions logistiques avec Gérard Lahellec, de PADUS avec Gérard Mével, ou encore les futurs contrats Régions-Pays avec Thierry Burlot. Mais l'originalité principale de cette session –et je remercie les président(e)s des groupes politiques d'avoir accepté les modifications de son organisation– tient à l'évocation en lieu et place du débat de politique générale, du projet de « Pacte d'avenir pour la Bretagne ».

Nous prendrons le temps nécessaire aux échanges sur ce document qui a mobilisé pendant un peu moins de 8 semaines beaucoup d'énergie et de réflexion issues de tous les secteurs de la Bretagne. Nous nous prononcerons sur ce Pacte dont il faut bien comprendre le statut : ce n'est pas un document interne à la Région Bretagne, portant nos seules propositions ou décisions. C'est un document d'engagements réciproques entre le Conseil régional et le gouvernement, matérialisés par nos signatures. notre région, meurtrie par une succession de difficultés économiques, a besoin de perspectives positives, clairement dessinées, aptes à engendrer l'espoir pour les milliers de familles plongées dans l'anxiété, aptes aussi à catalyser toutes les forces, toute la créativité dont les bretons savent faire preuve, tant notre société a besoin de rassemblement et d'apaisement.

La validation de ce document me permettra, demain, en présence des représentants de toutes les instances qui ont contribué à son élaboration, de le signer avec le Premier Ministre, à l'origine de cette mobilisation inhabituelle. La signature de M. le Préfet de Région, qui s'est beaucoup investi personnellement, figurera également sur ce document.

Avant d'aborder le contenu des propositions et orientations qui font de ce « Pacte » un document particulier, quelques précisions sur l'organisation de nos échanges et débats qui ont concrétisé la concertation très large souhaitée par le Premier Ministre le 16 octobre.

La version qui vous a été transmise, ainsi qu'à toutes les instances qui ont participé à la concertation, correspond à la 10^{ème} version rédigée depuis celle proposée à l'examen de la conférence territoriale du 30 octobre. Et même depuis son envoi, la version a encore évolué avec l'intégration d'amendements déposés par les groupes. Je l'ai dit et répété, ce document est l'amorce de quelque chose et non la fin d'une histoire.

Ces versions successives sont le fruit des échanges qui se sont déroulés au cours de la trentaine de réunions qui ont scandé cette période. Ont été conviées à ces réunions toutes les personnes, institutions, associations, organisations qui, à un

titre ou à un autre, pouvaient avoir légitimité à intervenir. Très sincèrement, compte tenu du calendrier dont nous disposons, il ne me paraît pas crédible d'affirmer que cette concertation a été factice. J'ai d'autant plus cette conviction que, parallèlement à ces réunions, il a été proposé à toutes celles et tous ceux qui le souhaitaient, de nous faire parvenir des contributions écrites aptes à faire ressortir plus largement que dans une réunion des points de vue argumentés sur tel ou tel sujet.

Plus d'une centaine de contributions ont été reçues et analysées. De très nombreuses propositions ont pu être intégrées dans le texte du « Pacte ». Celles qui ne l'ont pas été, en raison de leur thème, par exemple, seront reprises et versées au débat qui va se tenir dans les mois à venir pour l'élaboration concrètes des futures contractualisations : CPER, fonds européens, contrats territoriaux...

Parce que cette mobilisation de plusieurs centaines d'acteurs de la société en Bretagne a été exceptionnelle, je ne peux comprendre cette critique permanente, mais jamais étayée qui nous a été faite, affirmant que le « Pacte » que vous avez entre les mains est le fruit du travail de cabinets parisiens relevant de Matignon qu'on nous demanderait de valider avec docilité.

Prétendre cela est faire insulte à toutes celles et tous ceux qui ont pris la peine de travailler d'arrache-pied depuis le 16 octobre pour produire un document ambitieux, conçu en Bretagne par des bretonnes et des bretons.

Alors oui, bien sûr, cette intense mobilisation comportait évidemment des échanges avec le gouvernement, sous l'égide de Gilles Ricono, breton lui-même et ancien Directeur général des services du Conseil régional de Bretagne.

Mais comment aurait-il pu en être autrement dans la mesure où une part importante des propositions de ce « Pacte » relève de dispositifs et de budgets gérés par les ministères ?

C'est donc conscient de la place de chacun dans la construction progressive de ce document que je veux remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui y ont contribué. Je remercie notamment toutes les composantes de notre assemblée, quelles que soient leurs sensibilités. Nous avons, je crois, répondu ou intégré la plupart des propositions reçues qui ne relevaient pas des discussions sur les futures contractualisations. Cet exercice a été exigeant et difficile car il requiert fondamentalement le sens du compromis et la synthèse entre le court et le long terme. Ce constat est l'étape que je vous propose à présent.

Le 16 octobre dernier, par un communiqué de presse, le Premier Ministre prenait acte de la situation en Bretagne et s'engageait à « aider la Bretagne à surmonter ses difficultés actuelles et à préparer son avenir économique et social ». J'ajoute que, s'agissant de l'industrie agroalimentaire, les difficultés soulignées par le Premier Ministre avaient déjà émaillé l'actualité depuis la mi-2012 et le dépôt de bilan de l'entreprise Doux, affectant principalement le Morbihan, les salariés et les éleveurs de Sérent, la Vraie Croix, Pleucadeuc. Cet épisode très douloureux pour le millier de familles touchées alors par les licenciements avait donné lieu à une prise de conscience collective des filières de l'agroalimentaire et de

l'agriculture en Bretagne. De nombreuses réunions se sont alors tenues jusqu'à l'évocation, courant 2013, d'un « plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire breton » destiné à redessiner l'avenir de ces activités, cruciales pour la Bretagne, à partir des expériences et des stratégies débattues pendant des mois à la suite de l'épisode « Doux ». Initiative confirmée par le Premier Ministre au Space le 12 septembre.

Le 30 septembre dernier, à Quimper, était officiellement lancée, en présence des professionnels, l'élaboration de ce plan, sous la conduite du Préfet de Région, du Président du Conseil régional et en présence du ministre délégué, Guillaume Garot.

Ce plan devait être officialisé pour la fin de l'année 2013.

Le 16 octobre, le Premier Ministre intègre dans son communiqué le « Plan Bretagne pour l'agroalimentaire » en en faisant le deuxième pilier de ce qu'il appelle alors le « Pacte d'avenir Bretagne ».

Dans l'esprit du Premier Ministre, ce « Pacte » reposait également sur un premier pilier constitué d'actions immédiates décrites dans le communiqué et d'un troisième pilier présenté comme « l'accélération du contrat de plan entre l'Etat et la Région ».

Dans ce même communiqué, le Premier Ministre évoquait l'écotaxe dont il suspendra l'application le 29 octobre. Nous avons, pour notre part, demandé cette suspension par un vœu de l'assemblée voté le 17 octobre.

Dans les jours qui ont suivi ce communiqué, à l'issue d'un travail itératif avec les services de l'Etat en Région, nous avons proposé au Préfet et au gouvernement de préciser l'architecture du futur Pacte de la manière suivante : le Pacte serait élaboré après une très large concertation autour de trois volets et sept enjeux. Les trois volets concernent :

- les mesures d'urgence pour les salariés victimes des plans sociaux, les territoires et les entreprises touchés
- le plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne
- des mesures de soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires allant bien au-delà du seul CPER.

Cet élargissement des thématiques que la Région a proposé a été accepté par l'Etat et validé en Conseil des Ministres.

Nous nous sommes alors mis au travail avec le Préfet et ses services pour organiser la réflexion et les concertations en vue de la production d'un document avancée à fin novembre ; ce qui rendait l'exercice hautement périlleux.

Toutefois, au regard des thèmes retenus dans les trois volets et les sept enjeux, nous ne partions pas d'une « table rase » à partir de laquelle tout est à inventer.

- S'agissant du « plan agricole et agroalimentaire », le travail s'est fondé sur le texte de la « Nouvelle Alliance » de 2010 complété par les conclusions issues des groupes de travail réunis en 2012 et 2013 sur l'actualisation des stratégies de filière. Les apports issus des contributions ou des expériences tirées du pôle de compétitivité Valorial, l'analyse critique et

pragmatique sur le thème des simplifications respectueuses des règles environnementales ont permis, me semble-t-il, de dépasser le cadre des postures traditionnelles pour aller vers des procédures opérationnelles souhaitées par les acteurs de terrain.

- S'agissant des autres secteurs successivement abordés dans les enjeux du Pacte, le travail de maturation et de propositions que représentent les schémas et stratégies présentés au vote de notre assemblée et enrichis par les contributions du CESER a naturellement constitué la matrice des principaux développements du Pacte.

Ce constat permet ainsi d'écartier deux des critiques récurrentes formulées à l'encontre du texte : c'est bien en Bretagne et non à Paris que s'est construit progressivement le Pacte. De plus, SRDE2I, SRESR, SRCAE, plan régional logistique, pour ne citer que ceux-là, sont bien des documents nouveaux, validés depuis peu et faisant appel à des financements inédits pour une grande part. Il ne s'agit donc pas de « recyclage » de dispositifs anciens et de financements déjà actés, même si nous intégrons évidemment aussi les crédits de droit commun.

Titre 1 – Répondre à l'urgence

Le premier enjeu de notre Pacte répond naturellement à l'urgence. Ceci se manifeste par un soutien aux entreprises en difficulté pour contenir autant que possible les licenciements.

Hormis tous les dispositifs de droit commun à la disposition du commissaire au redressement productif, le Premier Ministre a annoncé le déblocage de 15 M€ en faveur des éleveurs de la filière volaille et des industriels fragilisés par la fin des restitutions pour financer leurs investissements de modernisation.

Par ailleurs, suite à une rencontre avec le Commissaire Ciolos, le ministre de l'agriculture a obtenu le principe d'une aide supplémentaire de 15 M€ mise en œuvre en 2014 au profit de la filière volaille export, ainsi que des mesures de promotion des volailles françaises à l'export et la possibilité de montage d'un fonds de stabilisation des revenus des éleveurs.

S'ajoutent à cela les dispositifs de soutien du Conseil régional en complément d'une enveloppe de 4 M€ déjà disponible.

S'agissant des salariés licenciés suite à l'annonce de la fermeture de GAD à Lampaul, plusieurs mesures sont décidées (p. 4) :

- un contrat de sécurisation professionnelle renforcé
- la mise en place d'un suivi personnalisé à raison d'un conseiller spécialisé pour 20 salariés au maximum
- un accès facilité à la formation
- une bourse à l'emploi géré par Pôle Emploi
- une prise en compte des problématiques de mobilité avec un dispositif spécifique d'accès au permis de conduire.

La Région mobilise aussi ses moyens en augmentant le nombre de places de formation ouvrant droit par exemple aux « chèques reconversion ».

Après les entreprises et les salariés, une attention particulière est aussi portée aux territoires gravement impactés par ces fermetures.

Ainsi, Foncier de Bretagne réalise déjà un diagnostic du site de Lampaul en vue d'une réindustrialisation potentielle.

Bien sûr, les dispositifs réunis pour GAD et Lampaul seront duplicables dans d'autres sites lorsque les fonds de revitalisation prévus en accompagnement des PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) par les entreprises auront atteint leurs limites. Une départementalisation de ces fonds sera recherchée. De même, une part du volet territorial du prochain contrat de plan pourra y être affectée.

Les départements mobiliseront également leurs compétences pour venir en aide aux salariés et à leurs familles.

L'enveloppe disponible du fonds national de revitalisation des territoires mobilisée dans le Morbihan après la restructuration de Doux sera étendue au Finistère et abondée de 1 M€.

Enfin, pour la période 2014-2020, le zonage des « aides à finalité régionale » sera étendu aux territoires touchés par les restructurations. Globalement, que ce soit à Lampaul, Poullaouen, la Janais, Lannion, Pleucadeuc ou ailleurs en Bretagne, ressort la conviction de l'intérêt de l'anticipation des crises pour mieux les accompagner dans leurs dimensions industrielles, sociales ou territoriales. La SRDE2I devrait faciliter cette démarche. Le renforcement du dialogue social visant certaines expérimentations et des avancées sur la conditionnalité des aides vont dans ce sens. Je tiens à remercier les représentants syndicaux qui, jusqu'à vendredi dernier, ont continué à faire des propositions pour améliorer le pacte avec, comme fil conducteur, l'intérêt de la Bretagne.

Dernier aspect lié à l'urgence : celui du soutien à l'activité par l'investissement public.

Ainsi, bien que nous soyons dans une période qui verra l'argent public se raréfier, les investissements portés par les collectivités bretonnes en 2014 seront très importants : près de 600 M€ pour la Région et autant pour les 4 départements de la Bretagne administrative.

Côté Etat, le recensement des projets confirme un niveau minimum de 300 M€. Le maximum sera fait pour réaliser, sur 2014, les projets qui avaient été prévus dans l'actuel CPER, que ces projets relèvent de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture, de la mobilité multimodale, du numérique, du logement, de la pêche ou de la transition énergétique et écologique. Le document, page 9, énumère ces projets, leur financement qui correspond, pour une grande part à des abondements non prévus de crédits antérieurs. Leur localisation privilégiera lorsque c'est possible les territoires touchés par les restructurations.

Titre 2 - la Bretagne, grande région productive

La Bretagne est la 5^{ème} région industrielle de France. La SRDE2I confirme notre ambition collective : celle d'une grande région industrielle et productive qui valorise ses atouts spécifiques, tire parti de la transition écologique, anticipe les

diversifications... construisant ainsi ce que la SRDE2I définit comme la « Glaz économie ». C'est le deuxième enjeu.

Le premier pilier de cette « Glaz économie » est l'agroalimentaire breton. Le « plan agricole et agroalimentaire » est annexé au pacte. A lire ou à entendre certains « experts », l'agroalimentaire breton serait condamné, son modèle serait dépassé, à la dérive...

Nous contestons formellement ces jugements tout en admettant qu'une partie de l'agroalimentaire traverse une vraie crise qu'il lui faut surmonter. Ce qu'en 2010, nous avons appelé la métamorphose nécessaire de l'agriculture bretonne.

Je résumerai les développements que vous retrouverez dans les 47 pages de l'annexe.

Je vous renvoie aussi à une excellente analyse parue dans « la Tribune » du 27/11/2013 sous la plume de Jean-Robert Geoffroy, Directeur général d'ADRIA Développement. Nous nous retrouvons dans son diagnostic et ses préconisations. L'agriculture et l'agroalimentaire bretons sont multiples. La recherche légitime vers plus de valeur ajoutée, plus de production bio a toute sa place, mais la production de masse a aussi sa place, si elle sait s'adapter, s'ajuster à un faisceau de réglementations qui doit lui-même être revisité sans pour autant amoindrir le respect de l'environnement. Je pense à l'insupportable « dumping social » engendré par exemple par la directive « Détachement » ou la question du salaire minimum. Le gouvernement porte actuellement ces questions au niveau européen.

Ce plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne porte des orientations opérationnelles issues des concepts de l'agro-écologie, des énergies renouvelables. Il vise la modernisation des outils de production, l'innovation, la diversification des débouchés. Il s'appuie sur l'élévation et l'adaptation des compétences humaines, le développement de la recherche appliquée.

Il s'inscrit dans une continuité d'actions contenues –je l'ai déjà dit- dans la « Nouvelle Alliance » mais aussi dans le projet déjà discuté ici d'agriculture écologiquement performante.

L'agriculture et l'agroalimentaire bretons peuvent s'inscrire dans une réponse aboutie à l'évolution des marchés nationaux et mondiaux, pour plus de quantité mais aussi plus de qualité, plus de sécurité, critère que les professionnels bretons maîtrisent très bien, nonobstant les dérives marginales auxquelles on a pu assister.

Le plan détaille les actions qui peuvent conduire à cette excellence nécessaire :

- modernisation des bâtiments d'élevage axée sur la performance énergétique et création d'une filière de déconstruction des bâtiments désaffectés
- restructuration des outils industriels permettant les gains de compétitivité, mais aussi de vrais progrès en matière de TMS
- développement des projets d'innovation structurants pour plus de valeur ajoutée
- mise en place de plateformes de mutations sur les territoires en difficulté
- adaptation aux circuits courts, amélioration de la logistique

- valorisation de la production d'énergies renouvelables, plan méthanisation. A ce sujet, soyons précis, nous n'adhérons pas à la « méthanisation à l'allemande » qui aboutit à la production de gaz au prix d'approvisionnements de céréales et maïs dédiés. Nous partageons en revanche la vision « méthanisation » exprimée récemment par André Pochon : c'est-à-dire favorisant la production d'énergie à partir des déjections animales principalement et permettant la valorisation des digestats, notamment dans les zones céréalières.

Toutes ces actions procèdent des diagnostics posés à l'issue d'analyses comparées avec des expériences observées ici et ailleurs. Il faut à présent mettre en œuvre les leviers qui permettront de passer du dire au faire. A commencer par le soutien des fonds publics qui amorceront le mouvement. Un chiffrage sommaire montre que de 2014 à 2020, entre 900 M€ et 1 Md€ réunis par la BPI, l'ADEME, le FEADER, le FEDER, les PIA, les crédits de droit commun de l'Etat et des collectivités engendreront pour près de 5 Md€ de travaux de modernisation et d'innovation, condition d'une vraie compétitivité.

A ce moment de mon discours, je souhaite aussi répondre à celles et ceux qui disent que nous avons cédé face à certains lobbys et que finalement notre politique agricole est mise de côté. A cela, je réponds non. La Nouvelle Alliance reste notre ligne et les millions annoncés, les dispositifs liés au plan bâtiment, à la méthanisation seront soumis à nos règles d'intervention avec des critères, des plafonnements. Je n'oublie pas que, pour nous, la priorité est à l'installation et non à la concentration, la priorité est la diversité des agriculteurs. Notre Nouvelle Alliance a trouvé, dans ce pacte, grâce également à Stéphane le Foll, un vecteur puissant de développement et de mise en œuvre.

Cette modernisation généralisée ne doit pas se limiter aux outils. Elle doit aussi irriguer le dialogue social, la formation continue, l'objectif d'une plateforme s'inspirant de la logique des IRT pour « booster » l'innovation.

Le plan comporte aussi un important volet de simplification des procédures. Il repose sur un lien de confiance entre l'Etat, la Région, les acteurs de l'agriculture en Bretagne et la société bretonne.

Le rapport, page 9, énonce les principes créant ce lien :

- mettre en œuvre, le cas échéant, à titre expérimental des simplifications dans les procédures administratives, sans rien retrancher aux objectifs environnementaux, j'y veillerai et suis prêt à faire régulièrement un point avec vous
- développer en contrepartie une logique d'obligation de résultat assortie des contrôles nécessaires assurant notamment la transparence des flux.

Sont concernées les procédures et les réglementations relatives aux ZES, à l'azote total, au régime d'enregistrement dans le secteur porcin. Ces avancées, très attendues par les professionnels, sont conditionnées par la nécessaire confiance qui doit présider aux relations avec les pouvoirs publics. Le Préfet disposant toujours de la possibilité de reconsidérer les dossiers sous l'angle des installations classées. Avec ce plan, s'ouvre une nouvelle page pour l'agriculture et l'agroalimentaire. A nous de l'écrire. Je sais pouvoir compter sur les compétences réunies dans notre assemblée.

Une Bretagne productive, c'est aussi une région qui s'associe aux 34 plans de reconquête industrielle annoncés en septembre dernier par le Président de la République.

Ce point sera développé lorsque nous évoquerons la SRDE2I. Toutefois, il est d'ores et déjà possible d'indiquer les secteurs dans lesquels l'économie bretonne entend s'engager compte tenu des atouts et spécificités dont elle dispose.

Ainsi en est-il :

- des énergies renouvelables et la rénovation thermique des bâtiments
- des navires écologiques
- des réseaux électriques intelligents
- de l'e-éducation
- de l'autonomie et de la puissance des batteries
- des produits innovants pour l'alimentation
- des biotechnologies
- de la cybersécurité
- de la réalité augmentée
- de l'usine du futur, intégrant les bâtiments agricoles

Il y a là une dizaine d'axes qui ont identifié un pilote industriel pour chacun d'entre eux. Ils n'épuisent pas pour autant les domaines de développement prioritaires dans la SRDE2I comme la photonique, la mobilité décarbonée et bien sûr le domaine du numérique ou même la filière automobile, objet de bien des interrogations.

Titre 3 - la Bretagne : grande région maritime européenne

Le 3^{ème} enjeu souligne les caractéristiques très particulières mais aussi prometteuses liées à la maritimité.

Le Pacte conforte la vocation maritime de la Bretagne et consolide les moyens de son déploiement.

L'excellence maritime bretonne repose sur plusieurs piliers ou projets :

- Le développement des énergies marines renouvelables concentre à lui seul beaucoup d'espoirs dans l'émergence d'une vraie filière industrielle sur le port de Brest. L'Etat nous confirme qu'il débloquera – dans le respect du droit communautaire- l'ITE « France Energies Marines ». Il y a urgence car nous perdons beaucoup de temps dans les procédures.
- La localisation du siège de l'IFREMER à Brest est un objectif atteignable et éminemment symbolique.
- Le développement de l'innovation dans les filières navales et nautiques autour de « Bretagne Pôle Naval », « Lorient course au large »...
- La conception du Navire du futur intégrant les évolutions réglementaires ou techniques.
- Le pôle de formation de l'Ecole Supérieure Nationale Maritime à Saint-Malo (projet CESAM).
- Le confortement des sites de la réparation navale en Bretagne.

Bien évidemment, les secteurs de la pêche et de l'aquaculture font l'objet d'une attention particulière. Le Pacte retient ainsi dans ses objectifs (pages 16 et 17) une grande partie de la contribution émise par le Comité régional des pêches. Nous attendons de l'Etat qu'il tienne compte du poids de la Bretagne dans la pêche française pour soutenir les projets de notre région éligibles au FEAMP.

Dans ce paysage maritime, le Pacte n'oublie pas le secteur très prometteur des algues avec ses valorisations très variées. La Bretagne dispose en ce domaine de centres de recherche et de développement très pointus à Roscoff, Pleubian, Saint-Malo, Saint-Pol de Léon...

Titre 4 - Affirmer l'identité culturelle de la Bretagne

Le Conseil régional a souhaité intégrer dans ce Pacte au titre du 4^{ème} enjeu l'identité culturelle de la Bretagne, preuve supplémentaire, s'il en était besoin, que ce Pacte a bien été écrit en Bretagne pour des bretons, car ce sujet ne suscite pas immédiatement l'adhésion enthousiaste des ministères. Il nous a fallu convaincre !

- A ce sujet, nous avons obtenu de l'Etat, au besoin à titre expérimental ou dans le cadre des dispositions de la future loi de modernisation de l'action publique une réelle délégation de compétence culturelle sur un périmètre restant à définir dans le futur CPER.
- De même, une convention spécifique sur les langues de Bretagne portera notamment sur la formation et le recrutement d'enseignants. La Région poursuivra son effort avec les dispositifs Skoazell et Desk.
- Une offre audiovisuelle régionalisée pourra être retenue parmi les domaines pouvant faire l'objet d'une expérimentation. Les acteurs bretons seront auditionnés pour faire part de leurs propositions.

Enfin l'Etat prend acte de la demande insistante du Conseil régional pour la ratification de la charte des langues régionales et minoritaires, engagement du Président de la République devant faire l'objet d'une évolution des textes.

Arrêtons-nous un instant sur le titre 4 pour mesurer le poids des mots et le sens porté par ces quelques lignes. C'est une des parties du pacte qui a fait, et qui continue d'ailleurs à faire débat, ici, en Bretagne et au niveau national. Je me félicite de ce titre 4 car il offre de nouvelles opportunités pour notre région et il va, j'en suis sûr, permettre un nouvel élan pour les politiques publiques concernées. Soyons là aussi au rendez-vous et prenons acte ensemble des avancées.

Titre 5 – Approfondir l'investissement de la Bretagne dans l'intelligence

Le 5^{ème} enjeu s'appuie sur un des atouts comparés essentiels de la Région Bretagne, à savoir la jeunesse et l'éducation avec leurs prolongements dans l'enseignement supérieur et la recherche et, plus généralement, dans la formation tout au long de la vie.

Le Pacte intègre les dispositifs préexistants : CPRDF et SRESR (contrat de plan régional de développement des formations professionnelles et schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation) votés en octobre dernier.

Sont particulièrement visés dans le Pacte :

- Les jeunes en difficulté d'accès à l'emploi, notamment dans les territoires ruraux en confortant leur accompagnement au sein des établissements via les fonds sociaux et la lutte contre le décrochage.
- Les modalités d'une expérimentation pour le « numérique à l'école » dans le prolongement de l'opération initiée à Saint-Brieuc.
- L'accès des jeunes bacheliers bretons à l'enseignement supérieur en facilitant le parcours vers les STS et les IUT répartis dans la région.

L'enseignement supérieur breton se caractérise par son polycentrisme mettant en synergie universités, grandes écoles, centres de recherche, IRT, ITE... Il sera recherché une accélération des contrats de plan actuel et futur concrétisé par la programmation dès 2014 des projets prêts à être réalisés à Brest et à Rennes notamment.

Une attention particulière sera portée au réseau des IUT répartis sur l'ensemble du territoire.

- Le déploiement du campus numérique se poursuivra avec notamment l'élargissement du réseau régional de salles immersives et de téléprésence.
- Conformément au schéma voté, l'organisation institutionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche s'appuiera sur l'Université de Bretagne. Elle recherchera avec les Pays de Loire les partenariats les plus appropriés, par exemple dans le futur appel à projets IDEX.

Le rapport énumère les autres initiatives contribuant au rayonnement régional de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il insiste également sur le lien entre la formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours.

Titre 6 – Accessibilité et dynamique des territoires

Le 6^{ème} enjeu est crucial et concerne l'accessibilité et la dynamique des territoires. L'Etat confirme le souhait de la Région de relever le défi du raccordement de la Bretagne à l'espace européen et mondial grâce aux réseaux sous toutes leurs formes. Ce raccordement et ces connexions concernent également l'organisation territoriale spécifique à la Bretagne avec ses 21 Pays et le maillage de villes moyennes et d'agglomérations propre à notre région.

Le grand chantier ferroviaire de la ligne à grande vitesse Le Mans – Rennes est en cours et s'articule avec le programme de relèvement de vitesse des sections Rennes-Brest et Rennes-Quimper. Plus de 3,6 Md€ y sont consacrés. En 2017, 45 minutes auront été gagnées pour l'accès à l'ouest de la Région.

Le Pacte retient les éléments suivants en matière d'accessibilité terrestre, maritime et numérique :

- Au-delà de la réalisation des programmes en cours, dans l'objectif de mettre Brest et Quimper à 3 h de Paris, le débat relatif au projet de liaisons nouvelles Ouest-Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL) se tiendra en 2014.
- La confirmation du projet de développement du port de Brest visant l'accueil de nouvelles activités, notamment la filière EMR. Ce projet doit pouvoir en outre bénéficier d'un accès prioritaire aux fonds prévus pour les ports du réseau « global ».
- Le plan régional d'actions logistiques, qui encourage les alternatives modales et le développement des plateformes d'échanges, sera soutenu par les collectivités locales.
- Le Pacte confirme la priorité donnée à l'achèvement de la mise à 2 x 2 voies de la RN 164. Le rapport détaille le calendrier prévisionnel selon les sections avec une interrogation sur celle de Mur de Bretagne compte tenu de sa complexité technique et environnementale. Rappelons que ces ouvrages sont financés à parité par l'Etat et la Région.
- L'Etat confirme son engagement dans la durée pour déployer le très haut débit avec l'objectif d'une couverture pour 2022. Il y consacrera 400 M€ sur la période. Mégalis Bretagne accordera une attention particulière aux territoires fragilisés.

Par ailleurs, l'Etat et les acteurs bretons s'engagent en faveur d'une politique territoriale intégrée qui se traduira dans le volet territorial du contrat de plan, lequel s'articulera avec la politique contractuelle du Conseil régional sous le principe de la péréquation.

S'agissant des financements de l'Etat adressés à ce volet territorial, ils permettront :

- de consolider le réseau des villes moyennes et agglomérations
- de concrétiser le volet métropolitain
- de permettre l'accès aux services publics en milieu rural
- un point particulier concernera les îles et les territoires qui subissent des restructurations industrielles majeures.

La dynamique des territoires s'incarne aussi dans la politique en faveur du bâtiment et de l'habitat durable. L'Etat s'engage à mettre en œuvre les objectifs du « plan régional de rénovation énergétique de l'habitat » qui corroborent notre « plan bâtiment durable ». L'ambition est d'atteindre 45 000 rénovations thermiques d'ici 2020. C'est un objectif ambitieux qui nécessitera une forte ingénierie financière.

Des financements publics massifs sont mobilisés pour aider les ménages à financer leur projet : les aides de l'ANAH sont augmentées de 26 M€ en 2012 à 36 M€ en 2014 : les dispositifs de crédit d'impôt et d'éco-prêt sont simplifiés et une prime de 1 350 € est mise en place et accessible aux classes moyennes. Les nombreuses initiatives lancées par les collectivités et associations sur tout le territoire sont suivies avec attention, notamment l'opération Vir-Volt dans le Pays de Saint-Brieuc.

On ne peut pas parler de dynamique des territoires en Bretagne sans évoquer le poids et l'influence du tourisme. Le Pacte confirme l'appui des signataires à la politique des destinations propre à engendrer des initiatives locales ou régionales fertiles en attractivité et en emplois.

Titre 7 – Sceller un pacte de confiance

Le 7^{ème} enjeu ponctue la mobilisation et la concertation exceptionnelles qui ont présidé à cette reconnaissance du fait régional que, pour notre part, nous aurions souhaité prioritaire dans le premier volet de la loi de modernisation de l'action publique. Nous avons d'ailleurs élaboré une contribution qui anticipait certains dispositifs ou partenariats repris dans ce Pacte. Mieux vaut tard que jamais !

La concertation a permis de formaliser des attentes, des plus simples aux plus complexes, soulignant les enjeux déjà décrits mais aussi des logiques d'acteurs à décloisonner pour les rendre plus lisibles, plus efficaces, plus réactives. Qu'il s'agisse de l'Etat, des acteurs publics et privés, des acteurs sociaux.

A été mise en exergue l'exigence (maintes fois exprimée !) de simplification. Simplification administrative, réglementaire, réduction des freins qui inhibent les projets publics ou privés, acceptation de la prise de risque en face du frileux principe de précaution... Toutes ces attentes s'incarnent dans une vertu sociale qu'on appelle la confiance. Cette confiance, pour peu qu'on accepte de la laisser s'installer, se renforcer, permettra des avancées que l'on pensait jusque là inaccessibles ou difficiles.

Le Pacte peut nous aider à progresser dans trois domaines :

- Identifier les points bloquants dans la législation et les réglementations européennes, nationales ou territoriales. Imaginer et demander les ajustements et améliorations nécessaires. On pense ici au dumping social, la directive détachement, sous certains aspects, le CICE, etc...
- Identifier les sujets sur lesquels des modalités d'organisation innovantes et différenciées peuvent être proposées aux acteurs locaux. On pense par exemple à la politique de l'eau, à la délégation de compétence culturelle testant un périmètre avant transfert.
- Plus largement, décrivons les institutions recroquevillées sur leurs prérogatives, regroupons les énergies à partir d'innovations souples, un peu dans l'esprit de ce que nous avons fait avec le B 16. Ne reculons pas devant les propositions de mutualisations de compétences... Et bien sûr, ne retardons pas l'indispensable débat sur la restauration de l'autonomie financière des collectivités, au premier rang d'entre elles les Régions. Nous avons fait des propositions raisonnables dans ce sens. La création d'une conférence régionale de la modernisation publique sous l'égide du Préfet de Région et du Président du Conseil régional associant représentants socio-économiques et des collectivités pourra travailler à cette modernisation.

Je m'arrêterai là dans la présentation, non exhaustive, des très nombreuses propositions contenues tant dans le Pacte lui-même que dans le plan agro-agri. Toutefois, je ne peux conclure mon propos sans souligner (ou évoquer, c'est selon !) les commentaires entendus ou lus sur le projet de Pacte.

Je passe rapidement sur les expressions de rejet total et sans nuance manifestées alors que le Pacte était en cours d'élaboration. Je l'ai dit, de mon point de vue, une telle attitude constitue un manque de respect à l'égard de celles et ceux qui, par centaines, ont voulu participer aux échanges, rédiger des contributions. De plus, cette opposition de principe ne s'inscrit pas dans notre tradition bretonne de recherche constructive de compromis.

Et pourtant, le compromis est le passage obligé de toute démarche posant au départ les convictions contradictoires des uns et des autres.

A ces porte-paroles des partis, mouvements, associations, organisations prônant des dispositifs inconciliables, je pose la question : êtes-vous en opposition sur tous les enjeux de ce pacte ? Acceptez-vous de définir ce qui peut rassembler avant de considérer ce qui nous sépare ? Agriculteurs et éleveurs engagés dans la production intensive et représentants des sensibilités environnementalistes acceptent-ils de considérer, par exemple, que des progrès ont déjà été réalisés et qu'une nouvelle étape peut être franchie si tout le monde y met du sien ? Ni laxisme, ni anathème, ni excès de formalisme ne guident nos propositions : nous sommes pragmatiques et soucieux d'avancer pas à pas en consolidant à chacun de ces pas ce qui est bon pour la Bretagne, positif pour son économie et donc pour ses salariés, en activité ou en recherche d'emploi, stimulant pour la jeunesse bretonne qui nous observe.

Il n'est pas utile non plus, parce qu'en grande partie inexact, d'affirmer que ce pacte est un « catalogue » de mesures ou financements déjà prévus. Un seul exemple : le FEADER. L'actuel FEADER, négocié et arbitré par les gouvernements précédents, totalise pour la Bretagne 175 M€, un peu plus de 2,9 % du total national, 5,6 % hors ICHN (indemnité compensatrice de handicap naturel). Le classement européen de la Bretagne comme région « développée » et non « en transition » comme nos voisins bas-normands, classement antérieur à mai 2012, amenait logiquement notre région à percevoir un FEADER 2014/2020 proche du précédent, voire inférieur. Nos revendications insistantes auprès du gouvernement fondées sur la situation difficile de certains secteurs et l'importance de la Bretagne dans l'économie agri-agro ont convaincu Stéphane le Foll de revoir la maquette. La Bretagne percevra 368 M€. Après la Basse-Normandie, c'est la plus forte progression (+110 %) que nous n'aurions certainement pas obtenue sans le contexte du Pacte. Hors ICHN, la Bretagne percevra 6,7 % du FEADER.

De la même manière, lorsqu'une parlementaire UMP appelle à la baisse du coût du travail, à la simplification, au soutien de l'élevage, je lui réponds : nous sommes d'accord ! La mise en œuvre du CICE représentera une baisse de 6 % du coût du travail, le plan agri-agro soutient l'élevage breton et confirme le respect de l'environnement, le 7^{ème} enjeu du Pacte ouvre le chantier très ambitieux de la simplification. Nous aurions aussi apprécié le soutien unanime à

la remise en cause du formidable privilège que constitue la PAC pour les céréaliers. Ce privilège, malheureusement, n'a été qu'écorné !

Je résume :

Au PC, à l'UDB et aux écologistes, je dis « un grand nombre de propositions contenues dans le Pacte recueille, je le pense, votre adhésion. Qu'il s'agisse des mesures d'urgence, des avancées sociales, du soutien à l'économie, à l'ambition maritime, aux langues, à l'essentiel des projets numériques, ferroviaires ou de simplification, à l'architecture des futures contractualisations. Dites-le ! »

Nous reconnaissons mutuellement les points sur lesquels vos analyses divergent ou ne sont pas identiques. Comme nous l'avons déjà fait dans le passé, efforçons-nous de progresser sur ces questions : la nouvelle discussion sur la loi de modernisation de l'action publique doit pouvoir nous y aider. Je suis prêt, avec vous, à porter les justes demandes de la Bretagne. Tout n'est pas dans le pacte, continuons ensemble, il nous reste encore des pages à écrire.

Aux représentants UMP et UDI, je demande de considérer le Pacte sous l'angle de l'intérêt objectif de la Bretagne. Nombreux sont les points développés qui peuvent faire consensus. D'ailleurs, une part non négligeable de vos contributions a été intégrée ou rejoignait des propositions qui figurent dans le Pacte.

Des divergences existent. Nous ne le nions pas. Les bretons seront juges de l'intérêt et, au final, de l'efficacité de la mise en œuvre de ce Pacte.

Pour ma part, je suis convaincu qu'au-delà des mesures d'urgence, le Pacte d'avenir pour la Bretagne est l'amorce d'une nouvelle ambition pour notre région. Comme l'analysait judicieusement Michel Urvoy, La Bretagne, malgré ses difficultés, n'affiche pas les ratios sociaux économiques, culturels... les plus catastrophiques, mais elle ne se résigne pas à les voir se détériorer. Elle réagit, anticipe et imagine les conditions de son rebond sans attendre.

L'Etat, après d'âpres discussions, est prêt à nous accompagner. Ne laissons pas passer cette chance !

Je vous remercie de votre attention.